

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-25bis

Remplace la délibération n° 2026-25 pour erreur matérielle

CONSEILLERS EN EXERCICE : 11

Conseillers présents : 10

Conseillers absents : 1

Conseillers représentés : 1

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 16 mars 2026, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : DRUJON D'ASTROS Cyrille - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Vincent - JOLY Jonathan - VAN ERP Susan - BRIAND Julie - BARRÉ Charlotte - COMPAGNONE Philippe - FUENTES RODRIGUEZ Tatiana

Absents : ARDUIN Annie

Pouvoir : ARDUIN Annie à DRUJON D'ASTROS Cyrille

Secrétaire de séance : BOISSET André

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET EAU POTABLE

- ***Vu*** le code général des collectivités territoriales,
- ***Vu*** la délibération n° 2026-22 approuvant le Compte Financier Unique 2025 du budget Eau Potable,

Considérant que l'assemblée délibérante doit procéder à l'arrêt et à l'affectation définitive des résultats 2025 à la suite de l'adoption du Compte Financier Unique,

Considérant que les résultats comptables de l'exercice 2025 s'établissent comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	RÉALISÉ	RÉALISÉ	RESTE À RÉALISER	
Recettes	81 971.78 €	44 564.99 €	28 455.00 €	
Dépenses	78 462.72 €	43 034.33 €	47 574.70 €	
Résultat de l'exercice 2025	3 509.06 €	1 530.66 €	-19 119.70 €	
Résultat de l'exercice 2024	2 863.07 €	13 589.04 €		
Résultat de clôture	6 372.13 €	15 119.70 €		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
Constata l'état des restes à réaliser à inscrire au budget 2026 :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes restant à réaliser	41 388.00 €	-€
Dépenses restant à réaliser	54 977.04 €	-€
Total	-13 589.04 €	-€

Affecte le résultat de clôture au budget 2026 Eau Potable comme suit sous réserves des éléments ci-dessus :

Report en section de Fonctionnement (002)	R 2 372.13 €
Report en section d'Investissement (001)	R 15 119.70 €
Affectation au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisé »	4 000.00 €

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
 Cyrille DRUJON D'ASTROS